



Accueil de loisirs : les vacances de février

p. 12



L'accueil des nouveaux habitants

p. 6



Le repas du CCAS

p. 14

Citoyenneté
p. 4



Vidéo-protection
p. 5



Exposition
p. 13



Vêtements et matériels multi-sports



ZAC Le Parc
Route de Rennes
Face au Leclerc
LECOUSSE
Tél. 02 99 99 23 15



Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

Tél. 02 99 94 33 14
Tél. 02 99 94 33 08

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
sergedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCALTUAL E.U.R.L.

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès



Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133-LECOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougères-35.fr

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougères@tecam.fr
www.tecam.fr



Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



■ Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
■ Edition brochures ■ Fiches techniques
■ Journaux municipaux ■ Notices techniques
■ Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
■ Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
■ Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
■ Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr



PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

sommaire

→ COMMUNICATIONS 4-9

La Journée Citoyenne
Le Tour de Bretagne cycliste
La vidéo-protection en cours d'installation
L'accueil des nouveaux habitants
La création de Ouest Électromécanique
Les subventions aux associations
Extension du cimetière : l'enquête publique
L'évolution de la population de Lécousse
PLU : première réunion publique

→ ENFANCE JEUNESSE 10-12

L'actualité des écoles
L'espace-jeux rencontre L'Île aux trésors
Le dispositif Argent de Poche
L'accueil de loisirs : les vacances de février
Les inscriptions dans les clubs extérieurs

→ INITIATIVES 13-15

L'exposition du Lécousois Éric Decan
Le jumelage avec Steinsoultz
Le repas du CCAS
UNC-AFN-Soldats de France :
une nouvelle présidente
Les 10 ans de O'KAZOO
Palet Lécousois

→ SERVICE 16-19

Une médaille pour Jérôme Blanchet
Le départ de Maryse Gosset
Les tarifs communaux 2017
Les chiffres de l'activité 2016
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

- Depuis le 1^{er} janvier dernier nous sommes 33 communes rassemblées dans Fougères Agglomération. La gouvernance est installée, les commissions sont au travail et nous préparons notre 1^{er} budget dans un contexte contraint et surtout incertain car nous n'avons que progressivement l'ensemble des données financières et fiscales. Nous devons être attentifs aux services que nous rendons à la population et à l'équilibre de nos actions car l'aménagement du territoire communautaire est au cœur de notre projet. Confiance, ambition et vigilance sont les trois qualificatifs que je retiendrai en ce début de mandat.
- Pour notre commune, nous finalisons les actions d'investissement à inscrire au budget et à mettre en œuvre en 2017. Nous travaillons aussi sur la révision de notre PLU avec l'aide du cabinet d'études qui nous suit depuis de nombreuses années. Nous devons mettre en conformité notre document d'urbanisme avec les réglementations récentes notamment sur la consommation de l'espace et les défis environnementaux.
- La vidéo-protection va être opérationnelle sur le complexe de loisirs Pierre de Coubertin. Nous souhaitons ainsi préserver le bien public et éviter le vandalisme.
- Samedi 13 mai aura lieu la journée citoyenne. Il s'agit d'une journée de rencontre autour de petits chantiers d'entretien sur la commune. Je vous invite à y participer nombreux.
- Durant le week-end du 1^{er} mai une délégation du comité de jumelage et d'élus se rendra à Steinsoultz pour la signature officielle de la charte de jumelage avec cette sympathique commune d'Alsace : de belles rencontres et découvertes en perspective.

Beau printemps à tous.

Bernard Marboeuf,
Maire de Lécousse,
Conseiller Régional de Bretagne.

A noter

Budget 2017 : venez échanger avec vos élus le samedi 6 mai

La commune organise un temps d'échange autour du budget 2017 le samedi 6 mai, à 10 h 30, dans la salle du conseil municipal à la mairie. N'hésitez pas à venir rencontrer vos élus et discuter avec eux du budget, des projets et des perspectives d'avenir de la commune !





→ Événement : la première Journée Citoyenne le samedi 13 mai

Les contacts avec Steinsoultz pour le jumelage ont donné l'idée à la commune d'organiser un événement participatif très répandu dans l'est de la France : une Journée Citoyenne. Le principe est simple. Le samedi 13 mai en matinée, chaque habitant, du plus petit au plus grand, est invité à participer bénévolement à des chantiers d'amélioration du cadre de vie. Cela pourrait être par exemple l'entretien dans les quartiers, les chemins et la promenade verte, la réfection d'un local à Espace 13, la clôture pour écopâturage, etc. Les participants seront encadrés par les élus, ainsi que par le personnel technique

pour les chantiers les plus exigeants.

Suite aux inscriptions, et à toutes les idées proposées par les habitants, des groupes seront formés pour intervenir sur les différents chantiers. Des ateliers seront organisés spécialement pour les enfants. À noter également qu'une garderie sera mise en place au Pôle Enfance pour les tout-petits.

Au-delà de cet élan de civisme, la Journée Citoyenne a pour but de favoriser la communication et la convivialité entre les habitants, en permettant à chacun de faire connaissance et de vivre un moment privilégié d'échanges et de partage. Le repas du



midi sera offert à tous les participants afin de réunir tout le monde dans une ambiance très conviviale.

Les inscriptions se font à la mairie -
Tél. 02 99 94 25 05
mairie@lecousse.fr

→ Tour de Bretagne cycliste : passage dans la commune le lundi 1^{er} mai

Le lundi 1^{er} mai, la septième et dernière étape du Tour de Bretagne cycliste 2017 se déroulera dans le pays de Fougères. Le parcours de 145 km partira de Maen Roch (Saint-Brice-en-Coglès) pour rejoindre Fougères. Dans la ville d'arrivée, un circuit final de 8,5 km, à parcourir cinq fois, attendra les coureurs.

Le peloton arrivera à Lécousse vers 15 h 15 par la route de Saint-James. Ils emprunteront la rue de la Guillardière, passeront devant l'Hôtel de Ville, continueront par la rue de la Butte, la rue de la Mésangère, la rue des Rochelettes, puis le boulevard de Bliche avant de rejoindre Fougères.

La boucle finale, à parcourir cinq fois, passera aussi par Lécousse. Les coureurs arriveront de Fougères par le



boulevard Saint-Germain. Ils emprunteront le boulevard de la Motelle, la rue de la Mésangère, la rue des Rochelettes, puis le boulevard de Bliche. La fin de l'épreuve est prévue aux alentours de 17 h.

Bien évidemment, la circulation et le stationnement seront interdits sur l'ensemble du parcours. Un point de « cisaillement » sera installé au carre-

four de la rue du Pont-Sec et du boulevard de la Motelle, pour permettre aux habitants du quartier de rentrer ou sortir de chez eux.

La Ville de Fougères, qui pilote le dispositif, a sollicité la participation de bénévoles, dont ceux de l'Union Sportive Lécousoise, pour prêter main-forte le jour de l'épreuve.



➔ Vidéo-protection : le dispositif en cours d'installation



▼ Les travaux de génie civil (percée des tranchées) ont débuté le 7 mars au complexe Pierre de Coubertin..

Le choix du prestataire

Le 12 mai 2016, le Conseil municipal a approuvé le projet d'installation de sept caméras de vidéo-protection pour surveiller le complexe Pierre de Coubertin. Suite à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 autorisant la commune à déployer le dispositif pendant cinq ans, une consultation par procédure adaptée a été réalisée auprès de trois prestataires. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu l'offre du groupement SOGETREL/Dauguet pour un montant de :

- 55 542, 21 € HT pour la fourniture et l'installation du dispositif
- 2 192, 13 € HT pour la maintenance annuelle préventive du système (1 intervention + contrat d'assistance).

Compte tenu de la technicité et des compétences nécessaires pour le suivi des travaux, le Conseil municipal a également confié au bureau d'études Audits-Conseils-Sûreté (ACS), qui a accompagné la commune dans la mise en place du projet, une mission complémentaire pour la phase travaux et le suivi des opérations de réception. Le montant de cette mission s'élève à 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC.

Rappelons que la commune a sollicité auprès de l'État une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de

la Délinquance (FIPD) à hauteur d'environ 30 % du coût total de l'opération.

Les travaux d'installation ont débuté le 7 mars dernier. La mise en service du dispositif est prévue dans le courant du mois d'avril.

Une réunion avec les riverains

Réglementé par la loi du 21 janvier 1995, qui s'attache à concilier la liberté individuelle et la sécurité collective, le déploiement de la vidéo-protection répond à un cadre légal très précis. L'accès au centre d'enregistrement des images, installé dans un local sécurisé à l'Hôtel de Ville, sera exclusivement réservé aux personnes habilitées par l'autorisation préfectorale. La loi prévoit aussi le signalement systématique de la vidéo-protection par des panneaux réglementaires. Des procédés de masquage des habitations entrant dans le champ des caméras sont également mis en œuvre de façon automatique. Le 25 janvier dernier, la commune a organisé une réunion avec les riverains pour leur présenter le dispositif et les garanties de protection de la vie privée.

Une charte éthique

Souhaitant aller au-delà des garanties prévues par la loi, la commune a rédigé une charte éthique qui encadre avec pré-



le mot

Daniel Tancerel,
Adjoint délégué
aux Travaux, à l'Énergie
et à la Sécurité

« La commune a décidé de se doter d'un système de vidéo-protection pour lutter contre les actes de vandalisme qui sont régulièrement constatés au complexe sportif et culturel Pierre de Coubertin. La commune a fait le choix d'un système de vidéo-protection, et non pas de vidéo-surveillance. Il n'y aura pas d'agent derrière un écran à surveiller tout ce qui se passe. Les images enregistrées seront consultées uniquement en cas de problème, sur demande des forces de l'ordre et la justice. La durée de conservation des enregistrements est légalement fixée à un mois maximum. Passé ce délai, les images seront automatiquement détruites, sauf dérogation prévue par la loi dans le cas d'une enquête. »

cision l'installation des caméras, le fonctionnement du dispositif, le traitement des images enregistrées et l'exercice du droit d'accès aux images. Une commission municipale « Vidéo-protection, Libertés publiques et Prévention » a également été créée. Cette commission se réunira au moins une fois par an pour évaluer le dispositif et son impact. Un rapport sera présenté chaque année au Conseil municipal.

et aussi...

Deux roues : cinq vélos électriques supplémentaires

En 2014, la commune a mis en place un service de location de 10 vélos à assistance électrique. Ces vélos sont aujourd'hui tous loués et des personnes sont inscrites sur liste d'attente. Pour faire face à la demande, la commune a sollicité l'entreprise Bouvet Motoculture, fournisseur des vélos en 2014, pour l'achat de cinq deux-roues supplémentaires. Le montant total s'élève à 5 996, 25 € HT, soit 7 195, 50 € TTC. Le contrat d'entretien annuel est de 55 € par vélo.

La location des vélos à assistance électrique est proposée pour une durée allant d'un mois à un an aux tarifs suivants : 3 mois 75 €, 6 mois 135 €, 1 an 250 €. Les demandes de réservation se font à la mairie.



→ Cérémonie : l'accueil des nouveaux habitants



Comme l'avait annoncé Monsieur le Maire lors de la cérémonie des vœux, la commune a organisé pour la première fois une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Cette réunion très amicale s'est déroulée le samedi 21 janvier, en fin de matinée, dans la salle d'honneur de la mairie. Une vingtaine de foyers, sur la quarantaine de ménages qui sont arrivés à Lécousse en 2016, ont répondu à l'invitation. Le maire a commencé par présenter la commune ainsi que les élus présents. Puis la

parole a été donnée aux nouveaux habitants qui ont chacun détaillé leur secteur d'habitation et les raisons de leur arrivée à Lécousse. Une mutation professionnelle, un retour dans la commune pour la retraite, ou l'installation dans les nouveaux lotissements ont été les principales raisons évoquées. Cette petite cérémonie s'est achevée par le traditionnel verre de l'amitié, durant lequel chacun a pu poursuivre les échanges en toute convivialité.

→ Maintenance industrielle : Yannick Lhonoré à son compte



Yannick Lhonoré a créé l'entreprise de maintenance industrielle Ouest Électromécanique au début du mois de janvier. C'est une nouvelle étape professionnelle pour le Fougerais qui, pendant plus de 15 ans, a été technicien de maintenance dans des entreprises aussi diverses que l'abattoir Abera à Saint-Brice-en-Coglès, Alliora (cartonnage) à Fougères, Atlantem (menuiserie

industrielle) à Lécousse, Pigeon Préfa (produits en béton) à Montreuil-des-Landes, ou encore STB (affûtage) à Gosné. « *L'idée de créer ma propre entreprise me trottait dans la tête depuis longtemps* » confie-t-il. « *J'apprécie la diversité que cela apporte. J'interviens dans des secteurs d'activité très variés et aucune journée ne se ressemble.* »

Yannick Lhonoré propose également aux entreprises des projets d'amélioration continue. « *Je conçois des machines qui permettent d'améliorer les postes de travail, l'ergonomie, la productivité, etc. J'aimerais développer cette activité à l'avenir* » annonce-t-il.

■ Ouest Électromécanique - 61, hameau de la Guillardière - Tél. 06 23 80 38 78 lhonore.maintenance@gmail.com.

et aussi...

Fougères Agglomération : les représentants de Lécousse

La nouvelle communauté d'agglomération est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Le conseil communautaire compte au total 55 élus titulaires, dont deux représentants de Lécousse. À l'unanimité, le Conseil municipal a élu les deux conseillers communautaires suivants :

- 1 - Bernard Marboeuf (qui a été élu président de Fougères Agglomération)
- 2 - Daniel Tancerel

Les communes ayant un ou deux sièges ont également été invitées à désigner deux conseillers municipaux qui peuvent participer aux commissions. À l'unanimité, le Conseil municipal a désigné Anne Perrin et Mylène Le Berrigaud. Anne Perrin a intégré les commissions « Finances et formations supérieures » et « Services aux familles et cohésion urbaine », et Mylène Le Berrigaud la commission « Équipements et politiques culturelles ».

Pour le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Conseil municipal a retenu les délégués suivants pour la commune de Lécousse :

- Bernard Marboeuf, titulaire
- Daniel Tancerel, titulaire
- Mylène Le Berrigaud, suppléante
- Anne Perrin, suppléante

Branchements eaux : contrôle obligatoire lors d'une vente

Depuis 2012, la commune de Lécousse a rendu obligatoire le contrôle de conformité des branchements au réseau d'assainissement collectif et au réseau d'eaux pluviales lors de la vente d'un bien immobilier. Depuis le 1^{er} janvier dernier, cette mission est assurée par la Ville de Fougères. Le tarif est de 110 € HT par contrôle et de 50 € HT pour un second contrôle si une irrégularité a été constatée.

→ Associations : les subventions 2017

Ces aides accordées par la commune représentent un total de **49 599,29 €**, conformément aux montants demandés par les différentes associations.

Secteur social local	14 440 €
CCAS de Lécousse (dont subvention ADMR)	14 000 €
Amicale des donateurs de sang - Fougères	50 €
Groupt. employeurs Sud Fougerais	100 €
Les Amis de la MARPA - Parcé.....	80 €
Adhésion association de gestion des MARPA - Parcé	10 €
Restos du Cœur - Fougères.....	150 €
Alcool Assistance La Croix d'Or - Fougères.....	50 €
Secteur sportif	19 250 €
ASL - Tennis	1 000 €
Tennis de table Fougères-Javené-Lécousse	400 €
Football Espérance de Lécousse	
- fonctionnement.....	5 600 €
- éducateurs pour les jeunes.....	3 800 €
- entretien terrain du Rocher Coupé.....	1 600 €
Gym Club enfants	2 000 €
Dojo Lécoussois	3 800 €
USL Vélo.....	400 €
Foulées de Lécousse.....	400 €
Palet Lécoussois	250 €
Secteur animation et culture	7 300 €
Amicale des Aînés.....	900 €
ALI (informatique)	800 €
UNC AFN Soldats de France	600 €
Comité de jumelage (déplacement à Steinsoultz)	2 000 €
Comité des fêtes - Fête de la Saint-Jean.....	3 000 €
Actions envers la jeunesse	5 981,50 €
ASCA Fougères Sud	5 456,50 €
USEP sport (groupe scolaire Montaubert)	225 €
UGSEL sport (école Notre-Dame)	150 €
Institut Paul Cézanne Fougères.....	50 €
Réseau aides spécialisées-groupe scolaire Montaubert (fournitures scolaires).....	100 €
<i>Participation aux activités sportives extérieures (6 à 18 ans) : 18 €/jeune</i>	
Divers	2 627,79 €
Association Alençon/Fougères/Dol demain.....	50 €
Agriculture et Ruralité canton Fougères Sud (comice agricole).....	720 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail-Fougères.....	40 €
Prévention Routière-Rennes	30 €
Société de chasse de Lécousse (lutte contre les ragondins).....	250 €
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	1 232,79 €
Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine.....	115 €
FEVILDEC (destruction nuisibles)	190 €

→ Extension du cimetière : l'enquête publique



Comme annoncé dans le précédent journal municipal, la commune a engagé la procédure d'extension du cimetière. Lécousse étant considérée comme une commune urbaine (+ de 2 000 habitants) et le cimetière étant situé en agglomération avec des habitations à moins de 35 mètres, cet agrandissement sera autorisé par arrêté préfectoral, après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en la matière. L'enquête publique se déroulera du **27 mars au 26 avril** inclus. Pendant cette période, les pièces du dossier seront déposées à la mairie pour que chacun puisse en prendre connaissance, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les déposer par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la commune.

Le commissaire-enquêteur, M. Michel Lorant, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations sur le projet lors des permanences suivantes :

- **lundi 27 mars** de 9 h à 12 h
- **mardi 4 avril** de 14 h 30 à 17 h 30
- **mercredi 26 avril** de 14 h 30 à 17 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie.

et aussi...**Le Clos des Rochelettes :
rétrocession à la commune**

Conformément à la convention de rétrocession établie avec la société Lemée TP, aménageur du lotissement le Clos des Rochelettes, la rue Adélaïde Daligaut et ses équipements (voirie, réseaux, espaces verts) sont intégrés dans le domaine communal. Le linéaire de voirie communale passe donc de 30 379 ml à 30 579 ml.

Née le 9 mai 1810 à Chérencé-le-Roussel (50) et décédée le 13 novembre 1883 à Fougères, Adélaïde Daligaut est la mère du capitaine Charles Malard, tué pendant la guerre franco-allemande de 1870. Elle est enterrée à Lécousse, tout comme Charles Malard.

**Logements locatifs sociaux :
subvention de Fougères
Agglomération**

Par délibération du 6 octobre 2015, la commune a décidé de participer à hauteur de 150 000 € à la construction de six nouvelles maisons locatives sociales par Fougères Habitat dans le lotissement des Vallons Saint-Martin. Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat, Fougères Agglomération a attribué une subvention de 9 000 € à la commune pour le financement du projet.

**Déclarations d'intention
d'aliéner : les chiffres 2016**

Le droit de préemption urbain est une procédure qui permet à une commune d'acquies en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Cette démarche impose aux propriétaires d'informer la commune de son intention de vendre via une procédure de déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

En 2016, 64 DIA ont été instruites en mairie, contre 49 en 2015. La commune a renoncé à exercer son droit de préemption urbain pour l'ensemble de ces ventes.

Ventes de biens immobiliers : 22 maisons, 1 bâtiment commercial, 1 bâtiment artisanal.

Ventes de terrains à bâtir : 27 dans le lotissement des Jardins de la Mésangère, 5 dans le lotissement des Vallons Saint-Martin, 4 dans le parc d'activités de la Meslais, 4 provenant d'une division foncière.

→ Démographie : l'évolution

Un diagnostic sur la situation socio-économique de la commune a été élaboré dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Un chapitre est consacré à l'évolution de la population communale. Voici les principales conclusions de cette étude réalisée à partir des données de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

**La progression du nombre d'habitants**

À Lécousse, le nombre d'habitants n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960, période charnière qui a marqué la fin de l'exode rural. Un pic impressionnant a été enregistré à la fin des années 1970 : + 1 125 habitants entre 1975 et 1982. Cette forte hausse (+ 9 %) est liée au développement de l'agglomération fougeraise au cours de cette période. Depuis, la croissance s'est régularisée. Elle se situe désormais entre la moyenne départementale (1,1 % par an) et intercommunale (+ 0,8 % par an). Au 1^{er} janvier 2013, la population municipale était de 3 058 habitants à Lécousse.

Le renouveau de la croissance démographique

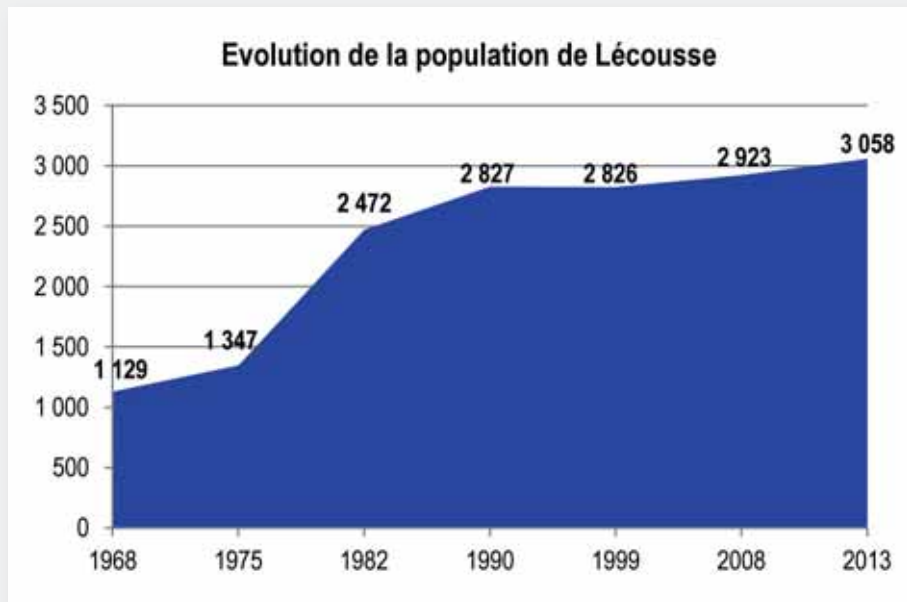
Ces dernières années, le solde naturel (c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès) reste modéré (+ 0,3 %) et proche de la moyenne intercommunale (+ 0,3 %) et départementale (+ 0,5 %). Cela traduit un certain vieillissement de la population communale.

Le solde entrées-sorties (c'est-à-dire la différence entre les installations et les départs de la commune) a été fluctuant depuis les années 1960. Entre 2008 et 2013, ce solde est en hausse de 0,6 %. Cela traduit une reprise de l'attractivité du territoire, liée au rythme soutenu des constructions neuves.

Le vieillissement de la population

En 2013, l'analyse de la structure par âge confirme le vieillissement de la population communale. La proportion des personnes de plus de 60 ans est de 31,2 %, un chiffre

de la population de Lécousse



supérieur à la moyenne départementale (21,7 %) et Fougères Communauté (26,3 %). Cette population correspond aux ménages qui se sont installés en nombre dans la commune au cours des années 1970 et 1980 et qui ont vieilli depuis. Parallèlement, l'indice de jeunesse est en recul et atteint seulement 0,8 % en 2013. Autrement dit, la commune compte moins d'un jeune de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne départementale et intercommunale.

La composition des ménages

Le vieillissement de la population se traduit par un changement de la composition des ménages. Le nombre de couples avec enfants recule au profit des couples sans enfant et des personnes seules. Mais cette baisse s'est stabilisée ces dernières années (2,4 habitants par ménage), ce qui n'est pas le cas dans le département et dans la communauté de communes. Cette stabilisation est due au rythme toujours soutenu des constructions neuves (qui permet d'accueillir de jeunes ménages) et aux mutations résidentielles (rachat des logements des années 1970 et 1980 par une nouvelle génération).

Le profil des actifs

En 2013, plus de 44 % des ménages de la commune ont un retraité comme personne de référence. Cela explique que le taux d'activité chez la population en âge de travailler est en recul à Lécousse, alors qu'il est stable dans le département et qu'il augmente dans la communauté de communes.

Plus de la moitié des actifs de la commune sont ouvriers ou employés. Il faut noter cependant que ces populations ont fortement diminué depuis 2008, au profit des cadres et des professions intermédiaires.

Cela explique sans doute que le revenu disponible médian des ménages (revenu après déduction des impôts et prélèvements sociaux) est important à Lécousse : 20 833 € par an, contre 18 901 € dans Fougères Communauté et 20 280 € dans le département.

à noter

PLU : première réunion publique le mercredi 3 mai

Engagée l'été dernier, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui entame actuellement sa dernière ligne droite. Il s'agit d'une étape très importante puisque le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme qui détermineront l'évolution de notre commune.

Le projet de PADD sera présenté lors d'une réunion publique le mercredi 3 mai, à 18 h 30, à la salle Hermine. L'équipe municipale vous présentera ses propositions et vous pourrez vous exprimer sur ce grand projet d'intérêt général.

et aussi...

Compétence PLU : opposition au transfert à Fougères Agglomération

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) instaure le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération à compter du 27 mars 2017. Cependant, ce transfert n'aura pas lieu si, dans les trois mois avant l'expiration de ce délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Considérant l'intérêt pour la commune de conserver sa compétence en matière d'élaboration du PLU, le Conseil municipal a décidé, lors de la séance du 27 janvier, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à Fougères Agglomération et a demandé à Fougères Agglomération de prendre acte de cette décision.



→ École Notre-Dame : le mois de la Solidarité

Pendant le mois de la Solidarité, chaque classe de l'école Notre-Dame mène une action solidaire. Des classes ont choisi de soutenir l'association Pain contre la faim. D'autres ont choisi de rencontrer

l'association Les Paralysés de France. Le lundi 27 février, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont reçu la visite de Marcel Métivier et Gérard Coquelin, responsables des Restos du Cœur du secteur de Fougères. Suite à cette

rencontre, les élèves ont choisi d'organiser une grande collecte jusqu'au 7 mars. Les élèves ont chargé le camion des Restos du Cœur le mercredi 8 mars, pendant la récréation.

→ École maternelle Montaubert : aux couleurs de l'Afrique

Ernest Ahippah, conteur, danseur, poète et musicien ivoirien, entraîne tous les élèves de la petite section au CP jusqu'en Afrique depuis janvier 2017. Avec ses tenues très colorées, sa chaleur humaine communicative, il a le don de nous transporter au son de ses instruments (djembé, chants...).

Cette intervention pédagogique, entrant dans le cadre du projet Afrique choisi par l'équipe enseignante, est

complétée en grande section par un projet musical autour des percussions avec quelques séances au Conservatoire de musique à Fougères, ainsi qu'un projet en arts visuels autour des papiers et de la fabrication de totems en partenariat avec l'école de dessin.

Une sortie au zoo de Champrepus, des contes et documentaires empruntés à la médiathèque et la fabrication d'albums complètent tout ce travail d'une année aux couleurs de l'Afrique.



→ École élémentaire Montaubert : visite aux Champs-Libres

Le 28 février dernier, les élèves ont effectué une sortie aux Champs-Libres, à Rennes. Nous reproduisons quelques textes d'enfants qui racontent leur visite.

Les trucages au cinéma et le labo de Merlin

« Nous avons fait des expériences très intéressantes. Nous avons surtout adoré la boule électrique. C'était vraiment trop cool ! Avant tout cela, nous avons vu des expériences de trucages au cinéma. Et désormais, on connaît le nom du magicien qui a inventé les trucages : Georges Méliès. »

Louis et Louna, CE2

Le planétarium

« Nous avons appris qu'une étoile était un soleil. Nous avons vu l'intérieur d'une



station spatiale internationale (ISS). Nous avons aimé la Grande Ourse et la Petite Ourse et toutes les constellations. »

Livia et Maël, CE1

Exposition sur les insectes et les animaux en danger

« Nous avons appris que les insectes avaient un corps en trois parties (tête,

thorax, abdomen). La reine pond des œufs toutes les 40 secondes. Les ouvrières s'occupent des bébés. Quand les bébés fourmis naissent, ils sont des larves. La reine est plus grande et plus grosse que les autres. Nous avons aimé l'exposition sur les animaux. Des espèces d'animaux sont menacées et risquent la disparition. »

Klervie CE2 et Candice CE1

→ L'Île aux Trésors : le bilan 2016

La rentrée 2016 a été marquée par l'installation de l'espace-jeu rencontre dans les nouveaux locaux du Pôle Enfance. La salle d'activité et le local de sieste sont mutualisés avec ceux du groupe des 3-5 ans de l'accueil de loisirs. Un local de rangement est spécifiquement réservé à l'espace-jeu.

Agnès Le Mouillour, l'éducatrice de jeunes enfants qui intervient dans la commune depuis 2012, est placée sous la responsabilité du directeur du Pôle Enfance. Sur le territoire, elle anime également les espaces-jeu de Landéan et de Beaucé.

L'Île aux Trésors accueille quatre groupes d'assistantes maternelles, parents ou grands-parents accompagnateurs. Chaque groupe est accueilli tous les quinze jours, le lundi ou le mardi matin, pendant les semaines d'école. En 2016, chaque groupe a pu participer à 17 séances.

Les matinées se déroulent toujours de la même façon, pour garder les repères. Cinq axes d'activité sont proposés : le développement sensoriel, le développement moteur, la reconnaissance de soi, le développement de l'imagination et des activités en rapport avec les fêtes.

Depuis la fin 2015, des ateliers inter-générationnels sont organisés trois fois par



an avec l'intervention de l'ADMR, qui accompagne des personnes âgées de Lécousse. Ces séances donnent entière satisfaction et remplissent les objectifs recherchés, aussi bien pour les tout-petits que pour les anciens.

Un spectacle est organisé chaque année au printemps. En avril 2016, c'était « Le Jardin des doudous » à la salle Irène Frain. Le 28 avril prochain, ce sera « Roule Poupoule », par la compagnie Les Marionnettes d'Armor, à la salle du Pôle Enfance. Chaque année, les enfants de

Landéan assistent au spectacle. À cet effet, la commune a sollicité une participation de la commune de Landéan de 110 € pour le spectacle. Une participation de 6 € par assistante maternelle et accompagnateur est également demandée.

Pour la saison 2017-2018, le Conseil municipal a fixé la cotisation pour l'espace-jeu à 15 € par assistante maternelle et 5 € par enfant pour les parents ou grands-parents accompagnateurs.

→ Argent de poche : ça redémarre



L'an dernier, 209 chantiers ont été réalisés dans le cadre du dispositif Argent de poche, une opération qui permet aux jeunes de 16 et 17 ans de gagner un peu d'argent en échange de menus travaux.

Fort de ce succès, la commune renouvelle l'opération pendant les vacances de Pâques et d'été. La

rémunération est de 15 € pour un chantier de 3 h 30. Les jeunes, qui sont encadrés par les agents de la commune, peuvent effectuer au maximum 30 demi-journées d'activités pendant l'année.

Pour la première fois, les jeunes qui vont participer à l'opération pendant les vacances de Pâques recevront leur rémunération au cours d'une petite

cérémonie conviviale le 22 avril prochain.

Pour les chantiers d'été, il faut s'inscrire à la mairie avant le samedi 3 juin. Les documents sont disponibles à l'accueil de la mairie ou sur le site de la commune : www.lecouste.fr (rubrique Enfance, Jeunesse, Éducation).

➔ Accueil de loisirs : retour sur les vacances de février



Les thèmes pour les 3-5 ans étaient « La jungle » (1^{er} semaine) et « La ferme » (2^e semaine). Les enfants ont réalisé une fresque avec différents animaux, des masques de lion et des décors pour le centre. Ils ont aussi participé à un grand jeu « Sur les traces de Simba ». Pour la semaine consacrée à la ferme, ils ont adopté un petit lapin qu'ils ont prénommé Polochon-Minette. Deux sorties ont également été organisées à la piscine et au centre équestre de Montaubert.

Le thème des 6-11 ans était « Le far-west ». Les enfants ont participé à des

grands jeux tels que la ruée vers l'or, ou encore à un concours opposant les cow-boys aux indiens. Un tipi, un totem et des coiffes d'indiens ont été réalisés et une initiation à la danse country a été proposée. Deux sorties ont aussi été programmées au centre équestre de Montaubert et au bowling.

Une exposition a été organisée le jeudi 23 février (photo ci-dessous). Ce fut l'occasion pour les enfants de présenter leurs créations à leurs parents. Un diaporama retraçant les vacances a également été diffusé aux familles.



et aussi...

Contrat Enfance Jeunesse

Le contrat Enfance-Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. L'objectif est de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, et de rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Suite à la mise en service du Pôle Enfance et l'ouverture de l'accueil de loisirs les mercredis et les petites vacances scolaires, la commune a conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine une convention d'objectifs et de financement pour la période 2016-2019. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service contrat Enfance Jeunesse (PSEJ).



le chiffre

76

C'est le nombre de jeunes de 6 à 18 ans qui pratiquent cette saison une activité sportive non proposée par les associations de Lécousse, et qui se sont donc inscrits dans une association extérieure. Le Conseil municipal a reconduit le montant de la participation communale à 18 € par jeune. Au total, la participation communale s'élève donc à 1 368 €. Les versements ont été effectués fin novembre directement aux associations sportives.



➔ Exposition : les peintures et sculptures du Lécoussois Éric Decan

Installé à Fougères depuis la fin des années 1990, le Lécoussois Éric Decan va exposer pour la première fois ses œuvres dans la commune qui l'a vu grandir. Ébéniste de formation, aujourd'hui soudeur robotique à Landivy, l'artiste amateur de 42 ans présentera ses peintures et sculptures du 29 juin au 9 juillet à l'espace Irène Frain. « *Hormis des expositions à l'Office de Tourisme de Fougères en 2009 et 2013, ce sera la première fois que je vais présenter mes créations dans la région* » précise-t-il. « *Jusqu'à maintenant, j'ai surtout exposé dans la Manche.* »

Autodidacte, il se consacre à la sculpture depuis 1998. Il a commencé par le bois (chêne, movingui, noyer...) qu'il travaille uniquement à la main. « *J'aime laisser les traces de la gouge sur le bois. Cela donne un aspect très brut à la sculpture. Je crée des formes plutôt modernes qui paraissent simples en apparence, mais qui sont très complexes à réaliser.* »



Depuis quelques années, son métier de soudeur l'a conduit tout naturellement à travailler le métal. Des visages, des boîtes ou des formes plus abstraites sortent de son imagination. « *Mes prochaines sculptures mêleront le bois et le métal. Cela peut donner un résultat intéressant.* »

La sculpture n'est pas son unique passion artistique. Il peint également depuis 2007. Ses tableaux, essentiellement figuratifs, sont très colorés. « *Je ne travaille qu'avec de l'acrylique qu'on utilise pour les murs. J'aime l'aspect liquide de la peinture de revêtement* » note-t-il.

Il travaille le plus souvent à partir de photos. « *J'ai réalisé une série de portraits*

spécialement pour l'exposition de Lécousse. Je suis inspiré par l'attitude, l'expression ou la posture d'une personne. Je n'utilise jamais de dégradés, il n'y a que des aplats. Cela donne un style très particulier. » Et de prendre pour exemple ce grand tableau du château de Fougères et de l'église Saint-Léonard qu'il a mis plusieurs mois à réaliser « *à cause du système de découpage très complexe* ».

Primé notamment au Salon des Arts à Bretteville-sur-Ay (50), au Salon des Peintures et Sculptures à Saint-James (50) et au Salon des Arts à Guichen (35), Éric Decan sera présent à l'espace Irène Frain l'après-midi pour rencontrer les visiteurs. « *J'aime expliquer aux gens mon travail et ma démarche* » confie-t-il.

→ Jumelage : signature avec Steinsoultz le samedi 29 avril



▼ Les maires des deux communes lors de la venue des Steinsoultzois en décembre dernier à Lécousse.

Du vendredi 28 avril au lundi 1^{er} mai, une délégation d'une trentaine de Lécoussois se rendra à Steinsoultz pour officialiser le jumelage avec la commune alsacienne. La municipalité sera

représentée par le maire Bernard Marboeuf, les adjointes Anne Perrin et Mylène Le Berrigaud, et le conseiller municipal Noël Demazel.

La signature officielle aura lieu le samedi 29, à 11 h, à la mairie de Steinsoultz. La cérémonie sera suivie par un moment festif à la salle communale. Une promenade dans le village est prévue dans l'après-midi. En soirée, une « Nuit du jumelage » sera organisée par l'association Loisirs et Animations Steinsoultz. Une marche sur le sentier d'interprétation sera au programme le dimanche.

Les Lécoussois qui souhaitent participer aux échanges avec Steinsoultz peuvent contacter le Comité de jumelage.

- Renseignements auprès de Hubert Piedvache au 02 99 94 08 51 ou Philippe Hubert au 02 99 99 89 50.

→ Repas du CCAS : 180 convives



Le mercredi 8 mars, 180 aînés de la commune de 70 ans et plus ont participé au repas annuel proposé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le service était assuré par les membres du CCAS, des conseillers municipaux et quatre jeunes Lécoussois. Sur la photo, les participants âgés de 90 ans et plus entourent Monsieur le Maire. À sa gauche, Jean Croizé, Suzanne Guermond, René Berger, Louis Saucet. À sa droite, Marie-Claude Boivent, Joseph Froc, Amand Roussel, et Germaine Lemétayer. Jean Croizé, 93 ans, était le doyen de la journée.

→ L'hommage aux « morts pour la France »



Dans chaque numéro du journal municipal, nous vous présentons les soldats lécoussois de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts. Le premier trimestre 1917 a marqué une trêve, puisque aucun Lécoussois n'est mort au combat durant cette période. Les sept soldats tués en 1917 seront évoqués dans les bulletins de juin et de décembre.

agenda



24 et 25 juin
Comité des fêtes :
la Fête de la Saint-Jean

Le samedi : courses pédestres.
A 16 h course enfants (gratuit), à 17 h balade pédestre d'1 h 30 (gratuit), à 17 h 30 5 km et 10 km (8 €), en soirée fête de la musique et grand feu d'artifice.

Le dimanche : vide-grenier de 8 h à 18 h - 3 € l'emplacement de 3,50 mètres - Inscription au 02 99 99 98 39 ou 02 99 99 30 40.

→ UNC-AFN: Yvette Pelée de Saint-Maurice nouvelle présidente

La traditionnelle assemblée générale de la section UNC-AFN-Soldats de France de Lécousse s'est déroulée le 28 janvier à la salle Emeraude, en présence notamment de Claude Perrier, le président départemental. Suite à la démission de Jean Pelée de Saint-Maurice, un nouveau bureau a été désigné. Les neuf candidats qui se sont présentés ont tous été élus. Précédemment secrétaire de l'association, Yvette Pelée de Saint-Maurice succède à son mari à la présidence, lequel a été nommé président d'honneur. Elle est entourée par Yves Coupeau (vice-président), Jean-Pierre Legros (secrétaire), Julien Janvier (secrétaire adjoint), Denis Deleurme (trésorier), René Delaunay (trésorier adjoint), Philippe Feuvrier, Laurent Jardon et Roger Taburet (assesseurs).

Concernant les événements, l'association de Lécousse participera aux cérémonies commémoratives de 2017 : le 8 mai, le 11



Novembre et le 5 décembre. Les membres se rendront au Haras du Pin (Orne) le 29 juin avec la section de Fougères. Un méchoui est également programmé en juin.

De son côté, Claude Perrier a annoncé que l'UNC, plus ancienne association d'anciens combattants, fêtera son centenaire en 2018. L'association départementale travaille sur un livre qui retracera l'histoire de toutes les sections d'Ille-et-Vilaine. En

mai 2018, une messe aura lieu à la cathédrale Notre-Dame de Paris, ainsi qu'une cérémonie sur les Champs-Élysées. Le congrès départemental du centenaire se déroulera à Janzé le 1^{er} septembre 2018.

La section UNC-AFN Soldats de France de Lécousse recherche toute information sur l'histoire de l'association. Si vous avez des éléments, vous pouvez contacter le 02 99 99 62 39.

→ Groupe O'KAZOO : 10^e anniversaire les 13 et 14 mai



Le groupe de musique traditionnelle O'KAZOO (photo), qui anime des fest-noz dans le pays de Fougères et aux alentours, va fêter ses dix ans les 13 et 14 mai à la salle Hermine. Au programme : un fest-noz le samedi soir et un fest-deiz le dimanche après-midi. « *Nous voulions marquer le coup en invitant des groupes de la région* » explique le Lécousois Jérôme Auffret, président de l'association. « *Le nombre élevé de participants nous a conduits à organiser l'événement sur deux jours.* »

Le fest-noz sera animé par les groupes Estran, Zic plein d'airs et O'KAZOO. Deux couples de sonneurs (Le Tas-Beaumont et Eluard-Gilet) assureront les intermèdes. Le Gallèse Band, Dibedao, FokOnsVoa, Vent d'Ange et Trad'Awen animeront le fest-deiz le dimanche.

- Fest-noz le samedi 13 mai à partir de 20 h 30 et fest-deiz le dimanche 14 de 14 h à 18 h, à la salle Hermine. Tarifs : 6 € chacun, 10 € les deux, gratuit moins de 12 ans. Renseignements au 06 63 30 95 36 - <http://okazoo35.fr>

→ Palet Lécousois : une nouvelle association



L'association Palet Lécousois a vu le jour au début du mois de février à l'initiative de Michel Guéné (debout, à gauche). « *On joue beaucoup au palet dans la région, et notamment au palet sur planche* » explique le président. « *Je pense que cette association répond à une attente. Nous avons déjà 16 adhérents rien que par le bouche-à-oreille.* »

Les séances se déroulent tous les mardis, de 14 h à 18 h, à la salle Cormoran (complexe sportif). L'association, qui vient d'acheter des planches en bois neuves à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Les Ateliers du Douet à Saint-Sauveur-des-Landes, a une unique ambition : la convivialité. « *C'est un club de loisir et non pas de compétition* » précise Michel Guéné. « *On vient ici pour jouer et passer du bon temps ensemble. Ce n'est que de la bonne humeur et de la rigolade !* »

Renseignements auprès de Michel Guéné au 07 83 13 16 29 ou Daniel Banner (vice-président) au 06 88 99 67 30.



→ **Personnel communal : la médaille d'argent pour Jérôme Blanchet**



Au cours de la cérémonie des vœux, Jérôme Blanchet a reçu la médaille d'argent régionale, départementale et communale pour 20 ans de service au sein de la commune. Recruté en 1996 en tant qu'agent d'entretien stagiaire, il passe agent

technique qualifié en janvier 2000, puis agent technique principal l'année suivante. En avril 2004, il devient agent de maîtrise suite à un concours. Il est promu agent de maîtrise principal en 2011. Depuis juin 2013, il a le grade de technicien.

→ **Service Urbanisme : le départ de Maryse Gosset**



En poste depuis plusieurs années, Maryse Gosset a quitté le service Urbanisme de Lécousse pour rejoindre celui de la mairie de Bruz. La commune a organisé un pot de l'amitié en son honneur le mardi 10 janvier, jour de son départ. Elle est remplacée par Carol-Ann Demé, mise à disposition par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

le saviez-vous



Carte nationale d'identité : les démarches à Fougères

En décembre dernier, un nouveau dispositif concernant les demandes de carte nationale d'identité a été mis en place dans les quatre départements bretons. En Ille-et-Vilaine, seules 27 mairies sont équipées pour enregistrer les demandes. La mairie la plus proche est celle de Fougères. Le dépôt des demandes se fait uniquement sur rendez-vous auprès du service État-Civil/Formalités:

- par téléphone au 02 99 94 88 40
- par mail : formalites@fougères.fr
- ou directement en mairie (2, rue Pommereul).

Les rendez-vous se déroulent aux horaires suivants : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (fermé le mardi matin et le samedi matin).

Pour gagner du temps, il est possible de remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>.

Il faut ensuite se rendre à la mairie de Fougères pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier. Il est impératif que le dossier soit complet au moment du dépôt, l'ensemble des éléments étant transmis par voie numérique en préfecture. Tout document manquant entraîne le report du dépôt du dossier dans son intégralité.

Pour toute information : www.service-public.fr ou www.ille-et-vilaine.gouv.fr.

Tarifs communaux : l'actualisation 2017

Salle Emeraude

Vin d'honneur _____	54,00 €
Réunion _____	54,00 €
Buffet froid _____	80,00 €
Chèque caution _____	100,00 €

Espace Irène Frain - Hall d'exposition

Location pour une journée _____	22,00 €
Location pour une semaine _____	85,00 €
Location au-delà d'une semaine _____	65,00 €/semaine
Chèque caution _____	100,00 €

Salle Hermine (la location de vaisselle dépend du nombre de couverts)

● Associations de Lécousse

Salle sans cuisine _____	170,00 €
Salle avec cuisine _____	272,00 €
Retour le lendemain _____	150,00 €
Vin d'honneur avec verres _____	177,00 €
Sono _____	30,00 €
Ecran _____	30,00 €

● Particuliers de Lécousse

Salle _____	275,00 €
Cuisine _____	89,00 €
Retour le lendemain avec cuisine _____	149,00 €
Vin d'honneur avec verres _____	166,00 €

Cimetière

Concession 30 ans _____	315,00 €
Concession 50 ans _____	515,00 €
Columbarium 15 ans _____	415,00 €
Columbarium 30 ans _____	515,00 €
Caveau provisoire (forfait) _____	55,00 €

Vélos à assistance électrique

Location 3 mois _____	75,00 €
Location 6 mois _____	135,00 €
Location 1 an _____	250,00 €
Chèque caution _____	150,00 €

et aussi...

Sortie du territoire : une autorisation pour les mineurs

Depuis le 15 janvier dernier, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire en plus de sa pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Cette autorisation doit être signée par un titulaire de l'autorité parentale et accompagnée de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation. Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est à récupérer en mairie ou à télécharger sur le site <http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Services municipaux : les chiffres de l'activité 2016

	2015	2016
FORMALITES		
Photocopies (associations et public)	1213	1175
Recensements militaires (jeunes de 16 ans)	39	57
Inscriptions sur liste électorale	85	210
Demandes de logements locatifs	23	20
Demandes de carte nationale d'identité	195	200
Autorisations de fermeture de cercueil	195	184
Autorisations de crémation	38	25
Achats de concession au cimetière	7	13
ETAT-CIVIL		
Naissances	18	22
Mariages	12	7
Décès (de personnes domiciliées à Lécousse)	20	22
C.C.A.S. (action sociale)		
Participants de + de 70 ans au repas annuel	171	179
Aides aux familles pour la restauration scolaire	63 enfants	64 enfants
Dossiers d'aide sociale	27	28
URBANISME		
Permis de construire	29	40
Déclarations de travaux	57	45
COMPLEXE CULTUREL		
Réservations salle Hermine	56	56
Réservations salle Emeraude	284	298
Réservations salle Armor	86	79

Etat-civil

Naissances du 27 décembre 2016 au 1^{er} mars 2017

27 décembre 2016 : Lenny MERIENNE - 28, chemin de la République
12 janvier 2017 : Léna MARCAULT - 55, boulevard de Bliche
15 janvier 2017 : Marceau GOUGET - 15, La Chaunière
16 janvier 2017 : Matthew ARMAND - 10 bis, boulevard André Malraux
27 janvier 2017 : Lucie BALUSSON - 7, rue Adélaïde Daligaut
27 janvier 2017 : Nathan SALLIOT - 13, rue de la Croix Dorée
6 février 2017 : Chloé JANVIER - 24, chemin de la République

Décès du 15 janvier au 1^{er} mars 2017

15 janvier 2017 : Angèle BATAIS née COUASNON - 12, rue de Saint-Malo

Les permis de construire

Mme Christiane PAUTONNIER, 1 rue Elisa Mercœur : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 22/11/2016
M. Christophe THEBAULT, 20 rue Simone de Beauvoir : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 22/11/2016
M. et Mme Pierre COQUIN, 2 rue Adélaïde Daligaut : extension du garage. Arrêté du 20/12/2016
M. et Mme Claude BIZEUL, 15 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 22/12/2016
Mme Marie-Annick DELCOURT, 16 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 01/02/2017
M. Laurent MARION, 28 bld de la Côte du Nord : création d'un étage habitable dans un entrepôt. Arrêté du 15/02/2017
M. et Mme Dominique POIRIER, 21 rue du Pont Sec : extension RDC et garage. Arrêté du 15/02/2017

Les déclarations préalables

M. Yohann GUENEE, 2 rue Rossini : création d'une ouverture, isolation par l'extérieur, changement des menuiseries. Accordé le 04/12/2016
M. Emile BARBELETTE, 20 rue de la Guillardière : modification de clôture. Accordé le 07/12/2016
M. Hugo LEMARCHAND, 20 bld de la Motelle : création d'une baie vitrée à la place d'une porte. Accordé le 14/12/2016
M. Paul MUGNIER, 2 rue Marcel Cerdan : modification de clôture. Accordé le 16/12/2016
Mme Nicole GAUDIN, 1 rue Robert Schuman : création d'une clôture. Accordé le 21/12/2016
M. Jean-François LEGROS, 11 rue Claude Debussy : création d'une ouverture. Accordé le 25/12/2016
M. Eric MOUAZE, 12 rue Waldeck Rousseau : fermeture de trois faces d'un préau existant. Accordé le 28/12/2016
Centre la Dussetière, 1 rue des Menestrels : construction d'un abri de jardin. Accordé le 03/01/2017
M. Noël LEGENDRE, 53 rue du Pont Sec : construction d'un préau. Accordé le 06/01/2017
M. et Mme SENECHAL, 13 rue Hector Berlioz : construction d'un abri en bois. Accordé le 08/01/2017
M. et Mme Louis BREL, 8 bld de la Côte du Nord : construction d'une véranda. Accordé le 10/01/2017
Mme Liliane JOURDAN, 4 rue Claude Debussy : modification de clôture. Accordé le 21/01/2017
M. et Mme Jean-Michel ANGEBAUD, 3 allée d'Oviedo : extension de l'habitation. Accordé le 27/01/2017
Mme Nelly LEPRIEUR, 30 chemin de la République : ouverture pour une porte de service. Accordé le 24/02/2017
Mme Véronique GRAUGER, 8 rue des Celtes : construction d'une véranda. Accordé le 24/02/2017



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville,
1 parvis des Droits de l'homme.
35133 - Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05
Fax : 02 99 99 61 24
<http://www.lecouisse.fr>
mairie@lecouisse.fr

Les n^{os} utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Psychologue - psychanalyste :

Cyril Lucas 02 23 51 00 41

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagogue-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

ADM :

02 99 98 97 55 à Romagné
02 99 17 47 87 à Fougères

- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOLETS ROULANTS ET PERSIENNES



Pascal GRIMAULT

12 rue Poulet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimaault@orange.fr

Restez connecté !

■ www.lesurf.fr

■ Facebook

■ La Boutique
Rue des frères Devéria

■ 02 99 99 08 77



Et maintenant **UN SITE INTERNET MOBILE !**
m.lesurf.fr

www.lesurf.fr



VERANDA TOUS STYLES - STORES - VOLETS ROULANTS

Conception - Plan - Devis - Permis de construire
Réalisation tous corps d'états



Nous construisons vos idées...



Roger LESTAS

Port. 06 80 99 40 14

cvb.rogerlestas@orange.fr

9 rue de la Croix Dorée
35133 LECOUSSE
Tél. 02 99 94 86 19

www.cvb-veranda.fr

chez E.Leclerc, vous savez que vous achetez moins cher.



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



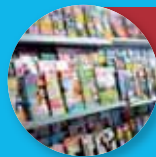
Traiteur

- Mariage
- Réception
- Cocktail



Espace technique

- Multimédia
- Téléphonie
- Informatique
- Photo
- TV
- CD ■ Vidéo
- Petit électroménager



Presse

- Française des Jeux
- Développement photo
- Recharge téléphonie :
LECLERC MOBILE - SFR - ORANGE
BOUYGUES - LYCA MOBILE - LEBARA



L'espace vert

- Compositions Florales et Cadeaux
02 99 99 31 89



Sandwicherie

- Boissons froides ou chaudes
- Plats chauds, sandwiches
- Desserts, viennoiseries
- Formules



leclerc drive

- Vos courses en 1 clic !
leclercdrive.fr

www.e-leclerc.com

E.Leclerc 

Route de Rennes **LÉCOUSSE**



24h/24